



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2018

Présents : M. BÉGNY, Maire –

Mme VEYSSET, M. BARBIER, Mme MONTAMBAULT S., Mme PIERRE : **Adjoints** –
Mesdames CAMBON – ESCULIER – DELACOURT – TETEREL – LESZYK – MERCY –
Monsieur BOUVRANDE –

Absents excusés : M. BEZ J-M. qui donne procuration à Mme VEYSSET, 1^{er} Adjoint –
Madame MONTAMBAULT B. –

Absents : Madame JORON – Messieurs FOURNIER – CARON – BEZ J. –

Secrétaire de séance : Mme VEYSSET –

Secrétaire auxiliaire : Mme ADAM –

- ❖ Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents à la séance du 04/12/2017, le compte rendu de cette séance et signe le document correspondant.
- ❖ Monsieur le Maire donne le compte rendu des décisions prises par application des délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire pour la période du 12/02 au 12/02/2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

01. Décide, à l'unanimité, des ouvertures de crédits sur le budget 2018, afin de pouvoir régler les factures d'investissement, avant le vote du budget.
02. Décide, à l'unanimité, de retirer de l'ordre du jour le sujet « Demande de subvention au titre de la DETR 2018 », les travaux concernant cette demande étant suspendus.
03. Désigne, à l'unanimité, Mme Katy VEYSSET en tant que titulaire et M. Pierre-Emmanuel BÉGNY en tant que suppléant, comme représentants appelés à siéger au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), à la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie.
04. Approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, concernant la compétence EAU.
05. Approuve, à l'unanimité, le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).
06. Sollicite, à l'unanimité, une dérogation pour passer à la semaine de 4 jours de classe, à compter de la rentrée de septembre 2018.
07. Approuve, à l'unanimité, le projet de stage à mener avec un étudiant, accepte d'instituer le versement, au profit du stagiaire accueilli, d'une gratification mensuelle après service fait, dans la limite de 15 % du plafond de la Sécurité Sociale, et autorise M. le Maire à signer les conventions de stages.
08. Décide, à l'unanimité, d'ajouter le grade de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet, pour occuper l'emploi permanent de Directeur Général des Services. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2018.
09. Décide, à l'unanimité, d'instaurer l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), correspondant à la part obligatoire du RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel), pour les agents de la commune, à compter du 1^{er} avril 2018.
10. Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à recruter un vacataire pour la conduite du car de la commune, afin d'assurer les sorties scolaires des enfants de l'école de la commune, et pour les visites techniques et travaux d'entretien du car.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAÂCY-SUR-MARNE, pour être affiché le 27 mars 2018, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 05 août 1884.

À SAÂCY SUR MARNE, le 27 mars 2018



Le Maire :
P-E. BÉGNY